



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/5379  
18 décembre 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Dix-septième session  
Point 23 de l'ordre du jour

ORGANISATION DE LA PAIX

Lettre en date du 17 décembre 1962 adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

En raison du temps limité dont nous disposons, et l'Assemblée générale étant sur le point de clore sa session, la délégation que je préside a décidé de demander l'ajournement à la dix-huitième session de la discussion du projet de résolution<sup>1/</sup> relatif à la question inscrite à sa demande à l'ordre du jour (point 23).

L'Ambassadeur :  
(Signé) Francisco MILLA-BERMEDES

<sup>1/</sup> A/L.403.